

NON CLASSIFIÉ



Résumé d'interrogatoire à huis clos : David Morrison*

David Morrison a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos en juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

Témoin

- [1] [David Morrison est le sous-ministre (« **SM** ») des Affaires étrangères. Il a été nommé en octobre 2022. Auparavant, M. Morrison a occupé le poste de conseiller de la politique étrangère et de la défense (« **CPED** ») auprès du premier ministre de 2019 à 2022 et celui de sous-ministre du Commerce international de janvier à octobre 2022.
- [2] M. Morrison a également agi à titre de conseiller par intérim à la sécurité nationale et au renseignement (« **CSNR** ») auprès du premier ministre après la retraite de Greta Bossenmaier en décembre 2019. Il a occupé ce poste jusqu'à la nomination de Vincent Rigby en janvier 2020. M. Morrison a de nouveau occupé le poste de CSNR par intérim à partir du 30 juin 2021. Il a occupé cette fonction jusqu'à la nomination de Jody Thomas en janvier 2022. Du 22 juillet au 8 août 2021, M. Morrison a pris un court

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

congé autorisé. Pendant cette période, Michael MacDonald a occupé le poste de CSNR par intérim.

Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [3] Les avocats de la Commission ont posé des questions à M. Morrison au sujet de son poste de CSNR par intérim de juin à décembre 2021.

1. « Rapport spécial du BCP »

- [4] M. Morrison a été questionné sur l'origine de ce qui allait être connu comme le « Rapport spécial du BCP »¹.
- [5] M. Morrison est devenu CSNR par intérim à la fin du mois de juin 2021. Il est resté en poste pendant six mois, période au cours de laquelle se sont tenues les élections de 2021. Ce rôle, qu'il a occupé parallèlement à ses fonctions régulières de CPED et de représentant personnel du premier ministre (sherpa) pour le Sommet du G7, consistait à conseiller le premier ministre (« **PM** ») sur les enjeux en matière de sécurité nationale et de renseignement. Du fait de ce poste, il a été membre du Panel des cinq dans le cadre des élections de 2021. Comme le mandat du CSNR comprend les questions de sécurité nationale intérieure et l'appartenance au Panel des cinq, M. Morrison a commencé à recevoir du renseignement auquel il n'avait pas eu accès jusqu'alors.
- [6] En septembre 2021, M. Morrison a lu l'Évaluation de renseignement du SCRS publiée en juillet 2021 portant sur l'ingérence étrangère (« **IE** ») chinoise au Canada. Après avoir lu l'Évaluation de renseignement du SCRS de juillet 2021, M. Morrison voulait en apprendre davantage sur l'IE par la République populaire de Chine (« **RPC** ») au Canada. Par exemple, il souhaitait en savoir davantage sur ce que la RPC avait réellement accompli grâce à ses efforts en matière d'IE et sur les ressources que la RPC consacrait à l'IE au Canada.

¹ CAN003787.

NON CLASSIFIÉ

- [7] M. Morrison avait également besoin de plus d'information sur l'IE de la RPC au Canada afin de conseiller le PM sur les réponses politiques appropriées et d'évaluer adéquatement le problème à la lumière d'autres enjeux pressants auxquels le Canada était confronté à l'époque. À l'automne 2021, le Canada était aux prises avec l'évacuation des Canadiennes et Canadiens de l'Afghanistan pendant et après la chute de Kaboul, le retour de Michael Kovrig et de Michael Spavor, la guerre civile naissante en Éthiopie, là où le PM faisait office de médiateur, l'accumulation de troupes russes à la frontière de l'Ukraine et l'horaire de voyage chargé du PM.
- [8] M. Morrison a demandé au Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« **SER** ») du Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») davantage d'information sur l'IE de la RPC au Canada pour mieux conseiller le PM. En réponse, le SER a produit ce qui allait être connu comme le « **Rapport spécial du BCP** ».
- [9] M. Morrison sait, d'après les dossiers du BCP, qu'il a reçu une version préliminaire du Rapport spécial vers le 15 décembre 2021 et qu'il a fourni de la rétroaction à ce sujet lors d'une réunion avec le SER. Cependant, il ne se souvient ni de cette réunion ni s'il a lu le rapport à ce moment-là. Peu de temps après, M. Morrison a été nommé SM du Commerce international au sein d'Affaires mondiales Canada et n'a plus été en contact avec le Rapport spécial.
- [10] Les avocats de la Commission ont demandé à M. Morrison de commenter la conclusion de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, à savoir que le Rapport spécial aurait dû être acheminé au PM. Maintenant qu'il a lu la dernière version du Rapport spécial, M. Morrison estime que le Rapport n'avait pas besoin d'être acheminé au PM. M. Morrison a indiqué que le Rapport n'était pas suffisamment précis et qu'il ne répondait pas à ce qu'il cherchait.

1. La différence entre l'IE et la diplomatie légitime

- [11] M. Morrison a expliqué son point de vue sur la différence entre l'IE et la diplomatie. Il a déclaré, qu'à son avis, la réponse de la RPC à la motion de la Chambre des communes visant à déclarer qu'un génocide était perpétré par la RCP contre les Ouïghours en février 2021 (la « motion sur les Ouïghours ») n'était, en grande partie, pas de l'IE.

NON CLASSIFIÉ

- [12] M. Morrison a indiqué que la RPC a exercé une « pression diplomatique totale », c'est-à-dire qu'elle a contacté tous les intervenants possibles pour tenter d'empêcher l'adoption de la motion sur les Ouïghours. Des diplomates de la RPC ont appelé des représentants du gouvernement canadien, y compris M. Morrison lui-même, et tous les autres contacts qu'ils avaient. Ils ont également appelé des membres de la diaspora, qui entretenaient des liens avec des députés, et leur ont demandé de dire à leurs députés que l'adoption de la motion sur les Ouïghours serait préjudiciable pour la Chine. Selon M. Morrison, il s'agit là d'activités diplomatiques légitimes, et non d'IE.
- [13] M. Morrison a souligné que la motion sur les Ouïghours a été adoptée à l'unanimité, de sorte que les efforts de la RPC empêcher son adoption ont échoué. Après l'adoption de la motion, la RPC a voulu en apprendre davantage sur certains députés d'origine chinoise (p. ex., Michael Chong) qui avaient voté en faveur de la motion sur les Ouïghours. Des représentants chinois ont demandé à ce que des recherches soient effectuées sur ces députés afin d'en savoir plus sur eux. De l'avis de M. Morrison, tous les diplomates effectuent des recherches sur des politiciens; il ne s'agit pas en soit d'IE. M. Morrison a déclaré qu'il est possible d'utiliser l'information recueillie à des fins malveillantes, mais, en soi, la collecte de renseignements n'est pas de l'IE. M. Morrison n'a pas été surpris de l'intérêt porté par la RPC à M. Chong étant donné qu'il était porte-parole de l'opposition en matière d'Affaires étrangères et qu'il avait parrainé la motion sur les Ouïghours.
- [14] M. Morrison a déclaré que le Canada, les États-Unis et l'Union européenne avaient sanctionné quatre personnes et une entité à Xinjiang. Peu après, la RPC a sanctionné Michael Chong.
- [15] M. Morrison a déclaré que, d'après ses interactions avec des représentants de la RPC, son opinion est que la RPC se sent totalement incomprise par le Canada. Il a noté que la RPC tente de rétablir sa réputation au Canada, qui a été ternie depuis la détention de Michael Spavor et Michael Kovrig.
- [16] Le « document sur le ciblage », que M. Morrison a brièvement mentionné, est lié à la tentative de la RPC de rétablir sa réputation. M. Morrison a déclaré que la RPC n'a pas l'habitude de traiter avec le pouvoir législatif au Canada et n'est pas familière avec son

NON CLASSIFIÉ

fonctionnement. La RPC a l'habitude d'entretenir des contacts avec l'exécutif, mais pas directement avec le pouvoir législatif. La position du Canada à l'égard de la Chine s'étant durcie, la RPC a jugé de plus en plus nécessaire d'entrer en contact avec le pouvoir législatif. Des responsables chinois ont par conséquent commencé à nouer des liens avec des représentants du pouvoir législatif afin de comprendre qui partage quelle opinion et qui peut être influencé. Selon M. Morrison, il s'agit là d'activités normales pour des diplomates, et non d'IE. Persuader ou influencer les représentants du pouvoir législatif pour qu'ils adoptent des positions plus favorables envers un pays fait partie du travail des diplomates.

- [17] M. Morrison a comparé les recherches effectuées par la RPC en réponse à la motion sur les Ouïghours, qu'il ne considère pas comme de l'IE, et la réponse de la RPC à la déclaration par le Canada de Zhao Wei comme persona non grata (« **PNG** »). [En mai 2023, après le PNG, la RPC a parrainé une campagne de désinformation en ligne qui ciblait Michael Chong.] Cette campagne de désinformation, une tentative de diffamation, pouvait clairement être liée à des sites Web chinois.

2. Divergences d'opinions sur l'IE au sein du gouvernement du Canada

- [18] M. Morrison a également témoigné des différentes perspectives en ce qui concerne l'IE au sein du gouvernement du Canada.
- [19] Selon M. Morrison, le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») est d'identifier et de contrer les menaces. Par conséquent, le SCRS voit les activités à travers une « lentille de menace », alors que la perspective d'un diplomate est plus large. Il a déclaré que le système est plus fort grâce à la robustesse des discussions et des divergences d'opinions. Il s'est efforcé de comprendre les différents points de vue au sein du gouvernement. Il a discuté de la différence entre l'IE et la diplomatie avec des analystes du SCRS pour essayer de comprendre les perspectives de chacun.
- [20] M. Morrison a déclaré que le rapport du SCRS sur la réponse de la RPC à la motion sur les Ouïghours, évoquée plus haut, constitue le meilleur exemple de ces divergences d'opinions. M. Morrison a indiqué qu'une grande partie du renseignement qu'il avait vu

NON CLASSIFIÉ

sur la réponse de la RPC la qualifiait d'IE, alors qu'à son avis, de telles activités étaient de la diplomatie légitime.

- [21] M. Morrison a déclaré qu'il avait discuté du sujet avec de hauts responsables du SCRS. Selon lui, pour le SCRS, une menace manifeste de la part du Consulat n'est pas nécessaire pour qu'une interaction soit considérée comme de l'IE; le déséquilibre de pouvoir entre les consulats de la RPC et les membres de la diaspora signifie que la coercition est forcément implicite. Il est en désaccord avec cette vision, car si c'était le cas, toutes les interactions entre le Consulat et la diaspora seraient considérées comme de l'IE. Si l'asymétrie de pouvoir est le critère qui permet de déterminer si une activité constitue de l'IE, aucune mission diplomatique ne pourrait opérer au Canada.
- [22] M. Morrison a déclaré que des mécanismes devraient être développés au sein du gouvernement pour réconcilier les différents points de vue. Il a noté que les perspectives ne sont pas irréconciliables, bien que de s'assurer que les responsables comprennent le point de vue des autres est complexe.
- [23] M. Morrison a souligné qu'il ne croit pas que le plus important défi du Canada en matière d'IE soit la « prise pour cible » des parlementaires pour gagner en influence. Toutes les missions diplomatiques ciblent les parlementaires à cette fin. Le véritable défi auquel doit faire face le Canada est plutôt celui de la répression transnationale des communautés de la diaspora. Le gouvernement du Canada doit en apprendre davantage sur cet enjeu et déterminer la meilleure façon d'y répondre.